

# Avenir de la langue française

Journal de l'association *Avenir de la langue française* (créée en 1992)

N° 25 - juin 2005

## Éditorial

Par Jean GRIESMAR, vice-président, secrétaire général

### Oui ou non...

#### La Commission de Bruxelles est-elle européenne ?

La Commission de Bruxelles revendique un rôle central dans le fonctionnement de l'Union, quels que soient les textes en vigueur (accords passés jusqu'au traité de Nice, ou nouvelle constitution rejetée). Dans cet esprit, elle émet des « directives » – ou des « lois » – et veille à ce que les États observent rigoureusement les dispositions des traités tels qu'elle les interprète.

Dans ces conditions, on pourrait s'attendre à ce que cette vigilance s'étende aux activités de la Commission elle-même et des divers organismes de l'Union européenne.

Or, force est de constater, une fois de plus, qu'il n'en est rien et que, comme dans le roman d'Orwell, si les langues sont en principe égales, l'une d'entre elles est « un peu plus égale » que les autres.

Les exemples pullulent. Le site internet de la Commission s'ouvre bien sur un accueil plurilingue mais passe à l'anglais dès qu'on poursuit l'investigation.

Des organisations qui dépendent de la Commission, en fait sinon toujours en droit (notamment par l'octroi de subventions), lancent des annonces de recrutement réservées à des candidats de langue maternelle anglaise. Il s'agit là d'une discrimination non seulement culturelle mais quasi ethnique, ce qui relève des juridictions compétentes et entraîne la responsabilité de la Commission.

Cette Commission privilégie également l'anglais dans son rapport avec les nouveaux membres de l'Europe de l'Est, voire avec les pays hispanophones, lusophones, et francophones !

Enfin, ignorant tous les appels et les « rappels au règlement », la Commission continue à correspondre en anglais avec les pays de l'Union, en violation des dispositions claires de traités qui prévoient qu'elle doit s'adresser aux instances de chaque pays dans la langue de celui-ci. Manifestement, la Commission préfère l'anglais – ou plutôt l'américain – aux langues européennes.

Dans une situation pareille, on se demande qui est à blâmer davantage : la Commission qui viole allègrement les règles qu'elle est chargée de faire respecter ou les gouvernements – à commencer par le gouvernement français – qui tolèrent cette situation, alors qu'il serait facile de la redresser rapidement en considérant comme nul et non avenu tout document émanant de la Commission et non rédigé en français. Certes, on enregistrerait quelques criaileries et prévisions apocalyptiques ; mais, dans une position juridique et pratique aussi solide, la France pourrait enfin imposer le respect des traités en matière linguistique, malgré les timidités, les complexes, voire les complicités. C'est simplement une question de volonté politique. Comme disait Chateaubriand : « Avec une volonté inflexible, on est presque toujours plus fort que l'événement. » L'a-t-on oublié ?

## L'APPEL DU GROUPE ENSEIGNEMENT

PAR PASCAL NAIZOT

(LIRE EN PAGE 2)

### Sommaire

ÉDITORIAL .....	1
NOTRE COMBAT : SES ACTEURS .....	2
Groupe enseignement : appel aux adhérents .....	2
Plaidoyer pour une francophonie militaire .....	5
Pour une communication scientifique en français .....	6
Un complément à la loi Toubon? .....	7
LA VIE DE LA LANGUE .....	9
L'U.E. encore prise en faute .....	9
Brèves .....	10
Parutions .....	12
LE COURRIER DES LECTEURS .....	13
LA VIE DE L'ASSOCIATION .....	15
Rappel de la nouvelle disposition fiscale .....	15

<b>Avenir de la langue française</b>
Président de l'association : Albert Salon
Directeur de la publication : Jean Jacques Méric
Comité de rédaction : Marie-Claire Bernier, Marc Bonnaud, Lionel Cudennec, Guillen Deschamps, Charles de Dianous, Thierry Priestley, Albert Salon, Anne Souriau
Rédaction et siège de l'association : 34 bis, rue de Picpus - 75012 Paris Téléphone : 01 43 40 16 51 — Télécopie : 01 43 40 17 91 www.avenirlanguefrancaise.org
ISSN en cours Imprimé par nos soins - Dépôt légal à parution
Adhésion à l'association : 32 € (abonnement inclus). Abonnement seul : 18 €

## Notre combat : ses acteurs

### Notre groupe « enseignement »

est relancé grâce au dévouement et à la compétence de notre membre Pascal Naizot, agrégé, professeur de classe préparatoire. Voici son compte rendu et l'appel qu'il lance à tous les adhérents d'ALF qui pourraient et souhaiteraient faire partie de ce groupe et y apporter leur temps et leur énergie :

#### GROUPE « ENSEIGNEMENT »

### Appel aux adhérents d'ALF

*« Puisses-tu devenir tel que tu es. »*

*Pindare*

Avenir de la Langue française reconstitue son groupe « enseignement ».

Reconstitution paradoxale après la récente loi Fillon ?

En fait, la « stratégie de Lisbonne », élaborée en mars 2000, oriente bien des projets européens, y compris dans le domaine de l'éducation. Les conclusions du Conseil européen étaient claires : « Les **ressources humaines** sont le principal atout de l'Europe et devraient être au centre des politiques de l'Union. » Il s'agit de « moderniser le modèle social européen en **investissant** dans les **ressources humaines** ».

Des « ressources humaines », « investir » ! Ce vocabulaire du monde de l'entreprise nous met en devoir de rappeler que les êtres humains sont des « personnes », qui ne sauraient se réduire à des données statistiques.

Dans ce contexte, les missions définies au sein d'ALF pour le groupe « enseignement » sont claires.

#### Élaborer un projet humaniste

*Comment réformer, « reformater », notre système éducatif pour qu'il forme des personnes humaines, des êtres humains, des individus qui soient vraiment des **citoyens éclairés**, non des robots, non des esclaves de la société de consommation, aux produits standardisés et aux consommateurs homogénéisés ?*

Ne sommes-nous pas tous ici animés par un respect viscéral des personnes, dans la plus noble tradition humaniste ? Ne devons-nous pas affirmer haut et fort notre indignation devant toute « entreprise » de transformer l'homme en « homo œconomi-cus », voire en marchandise ?

Si l'humanisme apparaît à certains comme une valeur exagérément « antique », comment pouvons-nous aujourd'hui penser de nouveau la place centrale de la personne humaine ?

#### Faire aimer la France, l'ouvrir au monde

*Comment réformer, « reformater », notre système éducatif pour qu'il forme des personnes humaines, des êtres humains, des individus qui soient des **citoyens français aimant leur pays, fiers de leur culture plusieurs fois millénaire, mais largement ouverts sur le monde et curieux des autres** ?*

La civilisation française est notre héritage commun. Il faut le conserver, le transmettre, comme fondement d'une identité forte.

Les valeurs que la France a élaborées sont-elles des valeurs dépassées ? La liberté, l'égalité et la fraternité ne sont-elles que les vestiges fastueux d'une époque à demi défunte ? Ne peuvent-elles pas, transcendées, appartenir en propre à la France éternelle et à tous les « francophones » ?

Fraternité ! Par sa vocation universaliste, la France n'est-elle pas naturellement portée à s'ouvrir au reste du monde ?

#### Favoriser l'esprit d'entreprise

*Comment réformer, « reformater », notre système éducatif pour qu'il forme des personnes humaines, des êtres humains, des individus qui aient l'**esprit d'entreprise**, de l'audace et non le veule désir d'être assistés ?*

Cette mission ne nous oblige-t-elle pas à considérer chacun comme un individu libre, acceptant de participer à l'élaboration d'un projet commun dans lequel il choisira et possèdera activement sa place ?

L'esprit d'entreprise doit-il se comprendre au sens restreint qu'on lui accorde aujourd'hui ? Ne nous faut-il pas aussi des Mermoz, des Kersauzon, des Gilles de Genne et des Charpak, des Teilhard de Chardin, et des conquérants de l'inutile... ?

### Affronter résolument la question de l'intégration

*Comment amener notre enseignement à intégrer intelligemment les enfants des immigrés ?*

La France, par sa tradition humaniste et universaliste, ne saurait proposer une solution négative à cette difficulté propre à notre temps. Faisons le pari que nous pourrions parler de tout cela à la fois avec liberté et avec le plus absolu respect des personnes.

Ajoutons que la question de l'intégration intéresse aussi, maintenant, de manière générale, de nombreux Français, notamment des jeunes gens, qui ont passé la plus grande partie de leur vie au contact de ces « enfants d'immigrés ».

La France ne doit-elle pas, dans ce domaine, devenir exemplaire ?

### La question des langues

*Comment assurer, à tous les niveaux, y compris universitaire, la maîtrise et l'amour de la langue française, et aménager, sur ce socle solide, l'apprentissage d'autres langues, de France et étrangères (et non pas d'une seule) et, en particulier, faciliter l'intercompréhension entre langues néo-latines ?*

En ce qui concerne la maîtrise de la langue française en France, pouvons-nous négliger les problèmes liés à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture ? Devons-nous nous interdire les apports les plus scientifiques des neurosciences ? Ne devons-nous pas promouvoir à l'école l'orthographe « rectifiée », telle que l'a proposée le Conseil supérieur de la langue française, telle que l'a acceptée l'Académie française ?

Le français est pour l'essentiel une langue latine. Pourquoi ne pas inscrire dans l'enseignement un vaste projet de compréhension mutuelle entre locuteurs de langues néolatines ? Faut-il réaliser cela à partir du latin, notre origine ? Il existe un programme européen : « Lingua ». Comment peut-on s'en servir utilement dès la période scolaire pour faciliter l'intercompréhension que nous souhaitons ?

Il faudra sans doute affronter avec détermination les causes des difficultés des Français en matière d'assimilation des langues étrangères. À ce sujet, la méthode du Professeur Tomatis, reconnue par l'Académie des Sciences, ne peut-elle pas nous apporter un précieux secours ?

### Proposer un horizon exaltant

*Comment introduire et développer dans notre enseignement, à tous niveaux et dans toutes disciplines qui s'y prêtent, la conscience qu'il existe un grand large privilégié de la France, une présence de notre langue un peu partout dans le monde, une Communauté francophone organisée, une coopération prioritaire à renforcer entre les divers pays francophones, surtout entre ceux du Nord et ceux du Sud, un laboratoire original, potentiellement exemplaire et salutaire pour le monde, de dialogue des cultures dans cet espace de la « Francosphère » ?*

Pourquoi faudrait-il limiter la France à l'horizon européen ? Ne devons-nous pas demander que la Francophonie devienne aussi importante pour nous que l'Europe ?

### Appel

La plupart des missions et des remarques se présentent sous une forme interrogative.

Même si le groupe « enseignement » est en cours de constitution, il a besoin de la contribution de chacun d'entre vous. Toutes vos réponses, remarques, suggestions, propositions sont les bienvenues. **Transmettez-les à ALF.**

Si les questions posées vous intéressent particulièrement, **rejoignez le groupe !**

N'hésitez pas à ne pas être d'accord !

À ce sujet, je cède la parole au grand Montaigne (*Essais*, III, 8, « De l'art de conférer »).

« Ce qui poind, touche et esveille mieux que ce qui plaist. »

« Nulles propositions m'estonnent, nulle créance me blesse, quelque contrariété qu'elle aye à la mienne. »

« Nous fuyons à la correction, il s'y faudrait presenter et produire, notamment quand elle vient par forme de conference, non de reiance. »

« J'ayme entre les galants hommes, qu'on s'exprime courageusement, que les mots aillent où va la pensée. Il nous faut fortifier Pouïe et la durcir contre cette tandreur du son ceremonieux des parolles. J'ayme cette société et familiarité forte et virile, une amitié qui se flatte en l'aspreté et vigueur de son commerce, comme l'amour ès morsures et esgratigures sanglantes. »

Aimons ce qui nous rassemble : la langue et la culture françaises. Essayons de bâtir ensemble un projet d'avenir qui exprime leur humanisme, par l'enseignement.

## Loi du 4 août 1994 : application

2004 a été marquée par le renouvellement, à compter du 15 mai et pour une durée de trois ans, de l'arrêté d'agrément conjoint des ministres de la Culture et du garde des Sceaux d'ALF ainsi que des deux autres associations agréées, Défense de la langue française (DLF) et l'Association francophone d'amitié et de liaison (AFAL).

Ce texte leur permet de continuer d'exercer les droits reconnus à la partie civile concernant les infractions à plusieurs articles de la loi : article 2 (relations commerciales), 3 (information du public), 4 (double traduction en cas de traduction d'une information destinée au public émanant d'une personne publique ou d'une personne privée exerçant une mission de service public), 6 (réunions publiques), 7 (résumé en français des publications, revues et communications diffusées en France et rédigées en langue étrangère qui émanent d'une personne morale de droit public, d'une personne privée exerçant une mission de service public ou d'une personne privée bénéficiant d'une subvention publique) et 10 (offres d'emploi).

En 2004, l'auteur de ces lignes, par application des arrêtés successivement en vigueur, a engagé la constitution de partie civile de l'association, conjointement avec DLF et l'AFAL, dans neuf procédures. Sept appelées devant le tribunal de police de Paris, deux devant des tribunaux de police de province : ceux de Muret (Haute-Garonne) et Molsheim (Bas-Rhin). Ces procédures ont concerné la protection des consommateurs, visée par l'article 2, alinéa 1<sup>er</sup>, de la loi : « Dans la désignation, l'offre, la présentation, le mode d'emploi ou d'utilisation, la description de l'étendue et des conditions de garantie d'un bien, d'un produit ou d'un service, ainsi que dans les factures et quittances, l'emploi de la langue française est obligatoire ». Les constitutions de partie civile ont été engagées à la suite, pour chacune, d'un procès-verbal d'infraction, dressé par les Directions départementales de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes de Paris, de Haute-Garonne et du Bas-Rhin.

Les procédures ont concerné des produits et des infractions variés. Les produits : des disques compacts, des rasoirs, des jouets, des vêtements, des produits informatiques, des produits cosmétiques... Les infractions : des modes d'emploi, des précautions d'usage, des mises en garde, des clauses exonératoires de responsabilité...

Les langues en cause ont été l'anglais, parfois accompagné d'une ou de plusieurs autres langues : l'allemand, l'espagnol, l'italien, le suédois, le danois et le finnois.

### **NDLR : voir l'article dans ce même numéro 25 concernant l'éventuel complément à la loi Toubon.**

La possibilité d'assermenter des agents des associations agréées pour faire des constats d'infractions est, selon nos autorisés de tutelle, envisagée avec faveur. Cela nous permettrait d'agir beaucoup plus efficacement, notamment contre les colloques scientifiques organisés en France uniquement en anglais, contrairement à la loi Toubon qui « interdit d'interdire » l'expression en français.

La cour d'appel de Paris statuant, le 6 octobre, sur l'appel interjeté par la partie condamnée contre un jugement rendu le 1<sup>er</sup> avril par le tribunal de police de Paris, a confirmé, au bénéfice des associations, la décision du tribunal de première instance.

Toutes les décisions ont été favorables aux associations.

Les faits marquants de cette année.

- Une augmentation du nombre des constitutions de partie civile : neuf contre deux en 2003.

- Le succès pour la première fois des actions dirigées contre un fabricant et un distributeur de biens culturels. En première instance contre le fabricant ; en appel contre le distributeur, la cour d'appel confirmant, au bénéfice des associations, le jugement rendu en première instance.

Toutes les constitutions de partie civile ont été relatives à l'application de l'article 2, alinéa 1<sup>er</sup>, de la loi. Certes, il s'agit d'un article fondamental, puisqu'il intéresse la protection des consommateurs. Toutefois, leur nombre serait plus élevé si les autres dispositions de la loi qui permettent aux associations d'exercer les droits reconnus à la partie civile (article 3, information du public, article 6, réunions publiques...) faisaient l'objet de procès-verbaux d'infraction dressés par les officiers et agents de police judiciaire, comme le prévoit le texte.

Devant les difficultés de leur intervention, particulièrement en matière de réunions publiques (colloques, congrès...) où il apparaît que les infractions sont fréquentes, il conviendrait d'assermenter les inspecteurs et des conseillers techniques du ministère de la Culture ainsi que des agents des associations agréées afin de leur conférer un pouvoir de constatation des infractions comme c'est le cas pour les agents des sociétés d'auteurs (article L. 331-2 du code de la propriété intellectuelle). L'intervention d'agents des associations pourrait ainsi permettre aux associations agréées de contribuer pleinement à l'efficacité du texte législatif.

**Jean-Claude Amboise**

Avocat à la Cour

Docteur en droit

## PLAIDOYER POUR LA CRÉATION D'UNE FRANCOPHONIE MILITAIRE

Agissant pour le compte de la promotion « Union française » (Coetquidan 1952-1953), elle-même sollicitée en ce sens – en 1998 – par ses membres libanais de l'association des *Anciens des forces armées libanaises* (6500 membres), j'ai donné la plus large diffusion, en novembre 2004, à un document portant le même titre, par lequel je tentais d'alerter « politiques en charge » et présidents nationaux d'associations d'anciens combattants (dont j'avais l'adresse) sur l'opportunité d'apporter son entier soutien à la création de ce qui pourrait s'appeler la « *Fédération internationale des associations d'anciens combattants* » et devenir le bras occasionnel d'une fraternité mise en œuvre par les anciens combattants francophones (qu'aideraient occasionnellement les Armées nationales des 53 États membres).

Vaste projet : le « marsouin francophone » de 78 ans que je suis connaît bien son Histoire de France. Il se souvient qu'en 1944 les ressortissants de ces États étaient ses frères d'armes, qu'ils ont donné leur sang avec générosité pour une « Mère Patrie » que leurs générations avaient su leur faire aimer, qu'ils étaient à nos côtés lors des combats fratricides de la décolonisation : pour lui, ils sont LA Francophonie et il se sent une dette à leur égard dont il aimerait s'acquitter en aidant leur descendance à se fixer sur des terroirs ingrats qu'il contribuerait à équiper pour les rendre plus accueillants.

Sans la France, il n'y a pas de Francophonie qui vaille, pas d'alternative à la mondialisation telle qu'elle nous est proposée, une

mondialisation forcenée qui démantèle nos centres de décision, amoindrit nos capacités de réaction et fait passer à l'arrière-plan la préoccupation altruiste d'aider les pays pauvres à accéder à une pleine citoyenneté...

La langue française elle-même – véhicule de nos valeurs – sombrera si nous ne nous sentons pas concernés par sa défense. Nous pourrions fournir aux États en déshérence les livres qui manquent aux écoles et collèges et ainsi nous investir dans la construction de locaux scolaires. Cela répondrait à une réelle attente de nos interlocuteurs.

Ayant été des soldats conscients du rôle qui nous était imparti, nous restons très lucidement des veilleurs. Une saine analyse des facteurs de la décision nous montre une France obnubilée par une « Marche à l'Europe » dont il n'est pas certain – dans sa forme actuelle – qu'elle pourra sauvegarder ses intérêts propres... Pris entre diverses contraintes, notre pays peut céder à la tentation d'alléger la facture en « passant par-dessus bord » ce patrimoine encombrant lié à nos responsabilités d'autrefois. Ce serait, bien sûr, une erreur qui nous acheminerait vers un déclin inéluctable : notre action fraternelle au niveau de la francophonie pourrait y remédier en resserrant les liens que nous avons su établir...

Il nous faut donc créer cette F.I.F.A.A.C. qui « coifferait le globe par deux ensembles agissant de concert : EST (le nôtre) couvrant en particulier les pays d'Afrique, le Moyen-Orient et l'Asie, l'autre ensemble, OUEST (pris en charge par nos amis québécois), qui couvrirait le continent américain en

totalité. Il faut les rendre opérationnels dans les plus brefs délais, car trop de temps a déjà été perdu.

Notre autorité de tutelle – ministre délégué aux Anciens combattants - hésite à s'engager. Il « encourage cependant [notre] initiative qui permettrait de réunir les vétérans ayant la langue française en partage et favoriserait le rapprochement des Nations ». Une lumière est apparue du côté de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie... mon espoir est que le Comité d'entente des associations d'anciens combattants se saisisse de ce projet et en fasse son affaire (suggestion d'un ancien président de l'Épaulette), qu'il découvre la richesse des actions que nous pourrions mener.

Résurrection de nos associations s'érigeant en Groupes de Pression nationaux, ensemble militaire international qui se rappellerait au bon souvenir des « Politiques » pour montrer ce que veulent et peuvent des Anciens Combattants qui se mobilisent derrière leurs chefs au nom de valeurs à promouvoir... **IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'ESPÉRER POUR ENTREPRENDRE : NOUS RÉUSSIRONS !**... mais le temps nous est compté... Haut les cœurs !

Le Chef de Bataillon **Robert Seumaire**  
Chevalier de la Légion d'honneur 1966,  
Croix de guerre 39-45, T.O.E, A.F.N,  
Ancien de la Division Leclerc,  
Centurie des plus jeunes croix de  
guerre de France.

## Un manifeste de grands savants français pour sauvegarder l'emploi du français dans les sciences :

### La communication scientifique en français est vitale pour notre avenir

Depuis un an, les chercheurs ont pris l'opinion à témoin de leur inquiétude pour leur avenir et pour celui de la recherche scientifique en France, et demandé des moyens au Gouvernement. Au cours du débat public qui s'est tenu récemment, et dont il est permis d'espérer que la recherche soit revivifiée, de nombreux thèmes ont été abordés, mais il est frappant que l'un d'entre eux ait été tout à fait passé sous silence : la langue de la communication scientifique. Comme si pour tous il dût aller de soi que tout résultat scientifique dût être rendu public uniquement en anglais.

Les chercheurs français se sont si bien adaptés à l'usage général de l'anglais dans la communication scientifique qu'ils n'écrivent presque plus d'articles en français, et emploient très rarement leur langue, même dans les congrès organisés en France. Cet usage, comme toute norme, facilite bien des échanges mais, parce qu'il est devenu quasiment exclusif, il a aussi des conséquences dommageables. Il incite à publier en fonction des « facteurs d'impact », suscite parfois suivisme et conformisme, et ne permet plus à la recherche française d'être perçue comme un pôle important de création de savoir scientifique. L'utilisation exclusive d'une langue étrangère sépare en outre les chercheurs scientifiques de l'ensemble de

leurs concitoyens qui pourtant les rémunèrent et les équipent, et décourage les pays de la Francophonie de continuer à pratiquer le français. Dès à présent, il est devenu presque impossible d'accéder en français à la connaissance scientifique et technique récente et cette tendance s'accroît, aggravée par un effet de mode. La compétence en anglais est devenue un moyen de discrimination sociale. Les Français perdent ainsi peu à peu l'habitude de discuter entre eux, perte qui ne peut que réduire la créativité scientifique et technique, donc l'innovation industrielle et même la créativité artistique. La science est en effet la base de toute l'activité économique moderne, et la rationalité scientifique se répand désormais dans toutes les formes de pensée. En réduisant volontairement l'usage de leur langue, les chercheurs français, et leurs autorités de tutelle qui les y encouragent, exercent donc une action politique pour laquelle ils n'ont pas été mandatés et qui est pragmatique à court terme mais défavorable à long terme à leur propre pays.

Une expression scientifique en langue française est pourtant nécessaire pour que la jeunesse garde le goût des sciences et assure l'avenir, puisque l'éducation est désormais la meilleure ressource d'un peuple. Elle est, par conséquent,

nécessaire pour financer la recherche à l'avenir. Elle est enfin indispensable pour permettre le contact de tous les citoyens qui le désirent avec une connaissance scientifique authentique, essentielle pour la vitalité intellectuelle de notre pays et des pays d'expression française. En clarté d'esprit et en prospérité générale, les chercheurs gagneraient certainement à employer aussi la langue de la République, sans pour autant réduire leurs communications en langue anglaise.

**L'usage de l'anglais dans la recherche est un fait incontestable, mais l'exclusivité consentie à l'anglais en France nuit à la position internationale de la France, ébranle sa cohésion sociale et affaiblit sa vitalité intellectuelle.**

Il faut donc que la question de la langue de la communication scientifique soit au moins posée : faut-il bannir le français de la science, ou faut-il maintenir, à côté de la communication en anglais, une communication scientifique en français, dûment considérée dans les évaluations des carrières des chercheurs ?

**L'enjeu est tout simplement le maintien en France d'une véritable vie de l'esprit, qui est aussi la source de la prospérité et de la liberté.**

## Vers un complément à la loi Toubon ?

ALF avait lancé dès 1992 la préparation de la loi Toubon du 4 août 1994. Elle avait dû constater son édulcoration, notamment par le Conseil constitutionnel. Mais elle s'est attachée, en liaison étroite avec d'autres associations, notamment l'AFAL, DLF, ainsi que DDC qu'elle avait créée avec DLF pour les actions amiables et contentieuses communes, à en faire appliquer les dispositions. Depuis l'an 2000, nos associations militent ensemble en faveur de **compléments législatifs** à apporter à cette loi.

Longtemps, la "classe politique" a considéré que ce n'était pas le moment d'y toucher. Certains interlocuteurs nous ont même dit, encore récemment, que la remise sur le métier risquait de mener à une remise en cause pure et simple de la part tant des tenants *européistes* de l'anglicisation à outrance que des partisans d'un rôle officiel pour les langues régionales et minoritaires...

Mais voici que le Sénateur UMP Philippe Marini a pris l'an dernier l'initiative de déposer une esquisse de proposition de loi au Sénat, pour compléter "Toubon" sur plusieurs points concernant notamment la publicité, ainsi que la possibilité pour les associations de désigner des agents assermentés qui recevraient le pouvoir de constater les infractions. Ce dernier point est important, notamment en ce qui touche aux colloques et congrès scientifiques, pour lesquels il est toujours quasi impossible de déranger des officiers de police judiciaire pour constater que les invitations et le déroulement se font presque uniquement en anglais, en infraction manifeste à la loi, infraction jamais sanctionnée, car jamais dûment constatée...

Cette esquisse vient d'être examinée d'un œil favorable par la Commission des Affaires culturelles du Sénat. Nous pourrions rendre compte de son sort dans notre prochain bulletin.

Il est particulièrement intéressant de noter que ladite Commission a tenu à entendre les présidents de DLF et d'ALF, et à leur demander s'ils avaient de leur côté des propositions à formuler. Nous n'avons pas manqué de rappeler, et de fournir à nouveau sur papier, les propositions que nous avons élaborées ensemble en 2000, dans les domaines de la protection du consommateur, de l'audiovisuel, des sciences, du travail et des grandes entreprises...

**À suivre !... Nous vous tiendrons au courant. De votre côté, n'hésitez pas à demander toutes précisions supplémentaires à Marie Pâris, et surtout à appuyer vigoureusement ce mouvement auprès des parlementaires à votre portée !**

A. Salon.

## VEILLE INTERNET

*Vous pouvez voir à travers la liste ci-dessous une nouvelle preuve de l'efficacité de l'action du groupe de Veille Internet.*

*Nous ne pouvons diffuser dans ce bulletin la totalité des victoires remportées ces derniers temps, mais sachez qu'elles se portent à plus de cinquante pour ces seuls trois derniers mois, et à près de deux cents depuis les débuts de ce groupe !*

*Si vous aussi vous rencontrez, sur des sites responsables, un manquement aux décisions de la Commission de terminologie, si vous constatez un manque de qualité linguistique, n'hésitez pas à contacter [secretariat@avenirlanguefrancaise.org](mailto:secretariat@avenirlanguefrancaise.org). Vous serez mis en relation avec l'un des membres de cette équipe.*

*Vous pourrez alors lutter à leurs côtés !*

- › Délégation aux usagers et aux simplifications administratives ([www.dusa.gouv.fr](http://www.dusa.gouv.fr)) : remplacements systématiques par « courriel ».
- › Site de l'Année du Brésil en France ([www.bresilbresils.org](http://www.bresilbresils.org)) : plusieurs remplacements au profit des terminologies « courriel » et « page d'accueil ».
- › Site de la « Fête de la musique » ([www.fetedelamusique.culture.fr](http://www.fetedelamusique.culture.fr)) : usage rigoureux du symbole « Mél. » et remplacement au profit de « courriel ».
- › Portail de l'Artisanat français ([www.artisanat.info](http://www.artisanat.info)) : plusieurs remplacements par « courriel » et « lettre d'information ».
- › Site de Radio France ([www.radio-france.fr](http://www.radio-france.fr)) : plusieurs remplacements isolés au profit de « courriel ».
- › Site des pôles de compétitivité ([www.competitivite.gouv.fr](http://www.competitivite.gouv.fr)) : remplacements par « courriel » et « courrier électronique ».
- › Site du Chèque emploi associatif ([www2.cca.urssaf.fr](http://www2.cca.urssaf.fr)) : remplacements systématiques par « courriel ».
- › Ministère de l'écologie et du développement durable ([www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr)) : introduction de la terminologie « courriel ».
- › Site du Parc national de la Vanoise ([www.vanoise.com](http://www.vanoise.com)) : trois remplacements par « courriel ».

**M. Xavier North, Délégué général à la langue française,  
nous communique cet important extrait du  
Communiqué du Conseil des ministres du 17 mars 2005**

Le président de la République a réuni le Conseil des ministres au palais de l'Élysée le jeudi 17 mars 2005. À l'issue du Conseil, le Service de presse de la présidence de la République a diffusé le communiqué suivant :

**La politique de la langue française**

Le ministre de la Culture et de la Communication a présenté une communication sur la politique de la langue française.

En application de la loi du 4 août 1994, qui constitue le socle de la politique de la langue française, le Gouvernement a préparé une série de mesures visant à garantir l'usage du français, langue de la République, sur notre territoire et à renforcer sa place en Europe et dans le monde. Ces mesures répondent aux objectifs suivants :

- › sensibiliser le public aux enjeux de la langue française en mobilisant les principaux acteurs de la vie économique, sociale et culturelle. La « semaine de la langue française et de la francophonie », dont la dixième édition débute le 17 mars, offre au grand public l'occasion de manifester son attachement et son intérêt pour notre langue ;
- › garantir le droit de nos concitoyens à recevoir une information et à s'exprimer dans leur langue. À cette fin, la réglementation sera modifiée pour permettre, notamment, d'élargir à des agents assermentés d'organismes ou d'associations la possibilité de constater des infractions et d'ester en justice. Un fonds de soutien à l'interprétation dans les colloques scientifiques organisés sur notre territoire sera créé ;
- › mettre la politique de la langue française au service de la cohésion sociale : la création d'un diplôme initial de langue française facilitera l'intégration des migrants ; le développement des travaux du comité d'orientation pour la simplification du langage administratif contribuera à rapprocher l'administration de ses usagers ;
- › améliorer l'efficacité des travaux d'enrichissement du français en instituant une procédure accélérée pour les termes susceptibles de s'implanter dans l'usage et faciliter leur diffusion en s'appuyant sur le développement des technologies de la langue ;
- › renforcer en Europe, et plus largement dans le monde, la place du français comme langue internationale. Cette action doit se prolonger par la mise en œuvre d'une politique européenne fondée sur la diversité et le plurilinguisme. À l'initiative de la France, le projet de traité constitutionnel fait figurer parmi les objectifs de l'Union européenne le respect de la diversité culturelle et linguistique.

## La vie de la langue

### L'UNION EUROPÉENNE ENCORE PRISE EN FAUTE

Le 23 juin 2000, l'Union européenne et 77 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique signent la Convention de Cotonou au Bénin, dernière étape d'un processus économique engagé durant les années soixante entre l'Union européenne et un certain nombre de pays d'Afrique afin de faciliter des exportations bénéficiant de préférences tarifaires.

Pour satisfaire les normes du commerce international, l'Union européenne a procédé à la mise en place d'accords de partenariat économique régional compatibles avec les accords de l'OMC\*.

Les négociations pour ces accords de partenariat économique régional ont débuté en septembre 2003. Dès leur ouverture, la Commission, négociateur unique au nom de l'Union européenne en a imposé la langue, le contenu et le rythme en dépit des protestations des gouvernements ACP\*.

Les documents sont rédigés en anglais et les discussions ont lieu dans cette langue.

Or, les pays concernés d'Afrique qui sont à 94 % de la population ACP, ont très largement le français comme langue véhiculaire. Il n'est pas rare, selon les diplomates africains, que les négociateurs forcent des décisions, alors que les « ACP » francophones viennent à peine de recevoir de leurs interlocuteurs la traduction des documents sur lesquels ils doivent se prononcer.

L'Union (mais que pèse la francophonie, lorsque les profits des firmes françaises sont en cause ?) tient pour quantité négligeable 20 des 48 États africains dont le français est la langue officielle. Cette situation est dommageable, surtout lorsqu'on sait que les pays européens demeurent pour nombre d'Africains un vecteur et un exemple en matière de francophonie.

La France qui, pour appui de sa politique linguistique, se tourne vers le « grand large » ne serait-elle pas en train de se dévoyer et de contredire ses intérêts dans ce domaine ?

La soumission aux diktats bruxellois peut engendrer comme dans ce cas précis l'abandon d'une indépendance linguistique, et surtout une déception de nos partenaires africains qui apprécient l'existence d'une langue véhiculaire. De surcroît, l'existence d'une politique linguistique européenne ne doit pas se traduire par la substitution arbitraire d'une langue à une autre, d'autant plus que les systèmes de traduction existent. D'autres atteintes au pluralisme linguistique peuvent être à craindre de la part de la très honorable Commission européenne...

---

\* Organisation mondiale du commerce

\* Afrique Caraïbes Pacifique

Lionel Cudennec

### *HUMEURS... de Guillen Deschamps*

#### *C'est à n'y rien comprendre !*

Le 13 avril 2005 sur France 3 pendant le 12-13, notre ami Yvan Hallouin que nous apprécions tous, a parlé pendant le journal de la génération « J.P. Two » (Jipitou). Sur l'instant je n'ai pas compris et j'ai pensé qu'il s'agissait d'un nouveau héros ayant des pouvoirs extraordinaires, « qui venait de sortir » dans un hebdomadaire ou un journal.

Je m'étais trompée ! Il voulait parler de la génération Jean-Paul II prononcé en « anglais ». Si ce très sympathique commentateur ne savait plus comment on dit Jean-Paul II en français, il aurait pu le dire en latin : Ioannes Paulus II. Tout le monde aurait compris. Pas seulement en France d'ailleurs, tant sont nombreuses les langues dans le monde ayant des racines latines.

Il faudrait peut-être remettre le latin au goût du jour et ajouter des heures supplémentaires de français dans les programmes scolaires ?

#### *Les dix plus grands Français de tous les temps*

Lors de l'excellente émission sur France 2 au cours de laquelle le public devait élire qui était le plus grand Français de tous les temps, nous avons eu la surprise d'entendre que les dix plus grands Français de tous les temps figuraient au « top ten ». Quelle idée de classer nos dix plus grands Français dans un « top ten » ! Ce mot pourrait tout aussi bien désigner un antibiotique, une nouvelle barre chocolatée pour ados, de nouvelles chaussures de sport, un quelconque classement des meilleures ventes...

Il est si simple de dire : les dix plus grands Français de tous les temps !...

## Brèves...

### COMMUNIQUÉ DE L'A.FR.AV.\*

([www.francophonie-av.com](http://www.francophonie-av.com))

Mesdames, Messieurs,  
Chers Amis, Chers Adhérents,

**ÇA Y EST, À FORCE DE METTRE DE L'ANGLAIS PARTOUT, LE NOUVEAU COLLÈGE DE MANDUEL, DANS L'ÉTAT ACTUEL DES CHOSES, NE PROPOSERA QUE L'ANGLAIS EN SIXIÈME.**

Nous avons appris cela au début du mois d'avril, alors que l'espagnol était initialement prévu en sixième dans ce collège, collège qui doit ouvrir ses portes en septembre 2005.

Notre association a immédiatement réagi. **Le combat pour le droit à la diversité, pour le respect des langues et des cultures est engagé. Aidez-nous !**

(Un appel aux parents d'élèves a été lancé et diffusé depuis le lundi 9 mai...)

**Vos conseils et suggestions pour mener l'attaque seront les bienvenus.** Nous avons des témoignages d'élèves qui, ayant coché l'espagnol pour la sixième, ont été contraints par leur maître à effacer l'espagnol pour mettre l'anglais à la place.

Rappelons tout de même que l'anglais n'est pas une langue obligatoire et qu'elle n'a aucun statut particulier ni en France ni au sein de l'Union européenne.

***Chers adhérents d'ALF, si une situation analogue se produit chez vous, protestez comme l'a fait l'A.FR.AV., et faites, comme elle, un appel aux parents d'élèves !***

---

\* Association Francophonie Avenir

### UNE RECOMMANDATION RÉCENTE DU C.S.A.

RELATIVE À L'USAGE DU FRANÇAIS DANS LES ÉMISSIONS DE RADIO ET DE TÉLÉVISION

Le 18 janvier dernier, le président du Conseil supérieur de l'audiovisuel Dominique Baudis a fait paraître une recommandation, bientôt inscrite au Journal officiel, demandant notamment :

« **aux éditeurs de services de télévision et de radio privés de s'efforcer d'utiliser le français dans les titres de leurs émissions.** Dans l'hypothèse où ils feraient le choix d'un titre en langue étrangère, le conseil préconise une traduction verbale ou visuelle de ce titre en vue d'une bonne compréhension par le public ».

Si vous le souhaitez, vous pouvez demander au secrétariat d'ALF le texte de cette recommandation, et voir joint à ce bulletin l'article de Maître Jean-Claude Amboise, notre avocat, qui vous guidera dans le déchiffrement, notamment juridique, de ladite recommandation.

**Si vous souhaitez qu'un exemplaire de ce numéro soit adressé à l'un de vos amis, notez ci-dessous son adresse, nous ferons le nécessaire :**

Nom/Prénom .....

Adresse .....

Code postal/Ville .....

Courriel .....

Téléphone .....

De la part de .....

## LE DEUXIÈME RAPPORT DU HAUT CONSEIL DE LA FRANCOPHONIE

Le mois de janvier de l'année 2004 avait vu la mise en place, sous une nouvelle forme, d'un Haut Conseil de la Francophonie (HCF), formé de 37 personnalités internationales désignées par M. Abdou Diouf, secrétaire général de l'OIF.

Cet organisme\* vient de faire publier chez Larousse un très intéressant rapport de plus de 300 pages intitulé *La Francophonie dans le monde 2004-2005*. Le lecteur de cet ouvrage y trouvera des données précises sur la place de notre langue et son utilisation dans les 52 États qui, avec la France, font partie de l'OIF, et dont l'ensemble contient près de 650 millions d'habitants.

À noter que dans certains de ces pays où le français a eu naguère une place de premier plan, nous avons eu et avons encore à constater les grands progrès que la langue anglaise fait à notre détriment. C'est particulièrement le cas dans les deux pays dont le chiffre de population dépasse celui de notre pays, à savoir le Vietnam, qui a maintenant 80 millions d'habitants, et l'Égypte qui en a au moins 66, alors qu'ils ont tous deux une grande tradition de culture française. À noter aussi les avancées inquiétantes de l'anglais dans les Balkans et, à cet égard, il faut lire dans le dernier rapport\*\* du Haut Conseil le véritable cri d'alarme lancé par M. Lua Rama, ancien ambassadeur d'Albanie en France et membre du HCF.

Plus réconfortantes sont les nouvelles du continent africain où le Congo (Kinshasa), avec ses 51 millions d'habitants, et le Maroc, dont la population approche les 30 millions d'habitants, comprennent de nombreux locuteurs de langue française. Il nous est aussi permis d'espérer que l'Algérie, où le français reste très pratiqué, puisse bientôt rejoindre l'OIF...

---

\* Dont les bureaux se trouvent à Paris, 35, rue Saint-Dominique, 75007.

\*\* Cf. p. 191.

C.D.

## *HUMEURS... de Guillen Deschamps*

### *Se marier ou convoler ?*

« Convoler » est souvent utilisé à la place de « se marier » et vice-versa.

Le Petit Larousse illustré de 1913 (page 224) nous dit :

« Convoler (du latin *convolare*) : se remarier. Convoler en secondes, en troisièmes noces ».

Le Petit Larousse illustré de 1956 (page 164) nous dit exactement la même chose que celui de 1913.

Le Grand Larousse en 5 volumes de 1990 (page 760) nous dit :

« Convoler (du bas latin *convolare* : se hâter vers), 1. **Se remarier** : *elle convola en secondes noces avec un veuf*; 2. *ironique* : convoler (en justes noces), **se marier** ».

Ainsi, le 13 avril 2005, au cours de l'émission *Droit de comprendre*, pendant la rediffusion du mariage de Charles et de Diana, la commentatrice nous a dit : « ... ils ont convolé en justes noces... », ce qui fait un double abus d'usage car non seulement ils se sont mariés (une première fois) et, comme convoler signifie se remarier et que ce n'était pas le cas, le mode devenait ironique. Par contre, Charles et Camilla ont bien, eux, convolé en secondes noces.

Cette confusion est couramment faite. Dommage, le français est pourtant une langue bien précise...

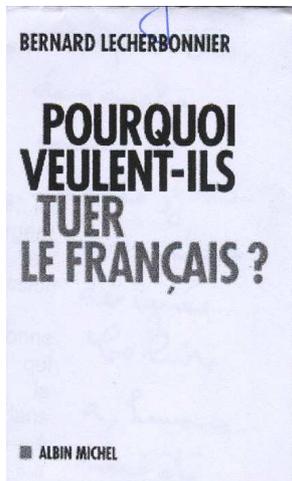
### *Les quatre coins du monde*

L'avenir de la langue française ne passe pas seulement par le déboulement des mots qui sont utilisés en lieu et place de mots français, il concerne aussi le bon usage de ceux-ci.

Pendant les importants événements qui ont eu lieu au cours de ces dernières semaines, on a pu entendre par les médias de façon récurrente que des personnalités étaient venues « des quatre coins du monde ». Pourraient-ils nous dire comment on fait pour venir des « quatre coins » d'un globe ?

## PARUTIONS

### À LIRE EN PRIORITÉ !!!



Bernard Lecherbonnier, *Pourquoi veulent-ils tuer le français ?* - Albin Michel, mars 2005, 256 pages.

ALF vous recommande vivement cet excellent brûlot salutaire dont elle a fourni à l'auteur – ami de trente ans – une partie non négligeable des faits et exemples de dérives. Les hauts responsables, de droite comme de gauche, y sont nommément désignés.

Ce livre a heureusement été très médiatisé, à la radio, dans les chaînes de télévision. *Le Point* du 24 mars 2005 a consacré 7 pages à ce sujet !

Faites acheter ce livre par vos amis et les indécis !

**Albert Salon**

[Quatrième de couverture]

### Pourquoi veulent-ils tuer le français ?

Les fonctionnaires pour faire carrière, les hommes d'affaires pour gagner de l'argent, les chercheurs pour gommer leur nationalité, les politiciens par soumission aux prétendues lois du marché.

Conspiration hétéroclite, cinquième colonne composée de pédagogues libertaires qui ont programmé le massacre de la grammaire et de la littérature dans l'enseignement, d'ultralibéraux prêts à sacrifier vingt siècles de civilisation sur l'autel du profit immédiat, de régionalistes qui instrumentalisent la question de la langue pour disloquer l'unité nationale, de fédéralistes rêvant d'unifier l'Europe autour du seul anglais.

Le responsable d'un tel gâchis ? Le pouvoir politique qui, depuis 1995, a sacrifié la politique de la langue nationale, patiemment édifiée par ses prédécesseurs, aux impératifs économiques, aux injonctions bruxelloises, aux provocations séparatistes.

Les solutions ? Elles existent : il suffit d'appliquer la loi constitutionnelle en France et les conventions internationales hors de France. Mais y a-t-il encore un pilote dans l'avion ?

Bernard Lecherbonnier, professeur à l'université de Paris-XIII, directeur de recherches en études littéraires francophones, brosse un tableau alarmant de la situation avec ce plaidoyer en faveur d'une défense active de la langue française, « langue de la République ».

### LE QUIF\*...

N'oubliez pas que le grand annuaire des personnalités qui font la francophonie dans le monde, le QUIF, est sorti récemment, et que vous pouvez vous en procurer un exemplaire avec une réduction si vous le commandez auprès du secrétariat de l'association. Le prix sera de :

- › 90 € en venant chercher votre exemplaire au siège ;
- › 95 € si vous souhaitez qu'on vous le fasse parvenir par courrier.

### L'AVENIR S'ÉCRIT AUSSI EN FRANÇAIS\*...

Ce numéro de la revue *Panoramiques*, auquel ont participé nombre des personnalités de nos associations, est toujours disponible pour toute commande passée au bureau d'ALF, au prix de :

- › 13 € en venant chercher votre exemplaire au siège;
- › 15 € si vous souhaitez qu'on vous le fasse parvenir par courrier.

\* cf. bulletin n°24 de janvier 2005, pages 6-7.

## Et voici le livre d'Yves Montenay, membre d'ALF :

**Yves Montenay vient d'écrire *La Langue française face à la mondialisation* (Les Belles Lettres, préface d'Antoine Sfeir), Paris, 17 mai 2005.**

Centralien, Sciences Po, docteur en démographie politique (pays arabes d'Afrique), Yves Montenay a eu une première carrière en entreprise internationale dans le domaine de l'énergie et de la délégation de services publics. Ses activités universitaires, qui datent de 1968, sont devenues prépondérantes depuis 1994.

Il est actuellement chargé de cours et de direction d'études à l'ESCP-EAP, « Sup de Co » de Paris, pour les questions Nord-Sud, le monde musulman, la francophonie et l'interculturel. Un thème récurrent de ses travaux est l'évolution de l'ouverture et de la fermeture des pays du Sud, et leurs effets sur leur évolution politique, économique et culturelle.

Son dernier livre est un ouvrage militant : Yves Montenay, membre d'Avenir de la langue française, participe au combat pour le français depuis la « Révolution tranquille » des années 1960 au Québec. Il vise le grand public et les enseignants du secondaire, notamment par son rappel des grandes données historiques et géopolitiques. Il s'adresse aussi aux chefs d'entreprise qui se trouvent avoir un rôle clé dans un domaine dont ils voient mal les enjeux et aux citoyens, qui devraient pousser à une meilleure efficacité des moyens mis à la disposition de la Francophonie institutionnelle.

Cet ouvrage succède au *Mythe du fossé Nord-Sud* et à *Nos voisins musulmans*, chez le même éditeur, livres qui consacraient aussi de nombreuses pages à la francophonie.

Pour commander, aller sur [www.lesbelleslettres.com](http://www.lesbelleslettres.com), le livre est sur la page d'accueil ; cliquer à droite de la couverture.

A. Salon.

### Le courrier des lecteurs

Courriel du 17 avril 2005 :

Avenir de la langue française, Défense de la langue française, Le Droit de comprendre, pourraient-ils demander à la « Fédération de la boucherie française » (il doit bien exister une association ou un syndicat de cette nature) de rappeler à ses adhérents et à ses fournisseurs d'étiquettes que « bluf, bifteck, rosbif, romsteck » s'écrivent bien « bluf, bifteck, rosbif, romsteck » et pas autrement.

Partisan d'une légère réforme tendant à supprimer les complications inutiles, j'accepterais volontiers « biftec » et « romstec » comme « bec » et « rebec » mais je ne tolère pas qu'on recomplique notre orthographe avec des « ee » et des « ea », depuis longtemps abandonnés. Ce prétendu retour aux sources n'est que pédanterie d'ignares.

**Guy Couvert, Annecy-le-Vieux.**

## « LA LANGUE FRANÇAISE DANS LES SCIENCES » AU SALON DU LIVRE

---

Chers amis,

Hier soir, au Salon du livre, j'ai assisté à un débat sur le français dans les sciences, présidé par François Taillandier de la Société des gens de lettres, et auquel participaient Xavier North, Délégué général à la langue française, Jean-Pierre Digard, chercheur en sciences humaines auteur d'un rapport (un de plus) sur le sujet, Dominique Wolton, chercheur en sciences humaines itou, et un autre chercheur en sciences humaines lui aussi, directeur de la revue *L'Homme* (et dont le nom m'échappe, qu'il me le pardonne !). Ces cinq personnes ont parlé une heure.

Pas un chercheur en sciences expérimentales.

Tout le ronron habituel : ça va moins mal que si c'était pire, le Gouvernement fait son possible dans une situation difficile, il faut des traductions, l'anglais n'est pas grave dans les sciences exactes où tout se passe par équations et où dix concepts suffisent, l'Europe arrangera tout ça, l'avenir est au multilinguisme, le globish n'est d'ailleurs pas de l'anglais et la réaction contre l'impérialisme linguistique s'esquisse, pour être lus, les chercheurs français devraient inventer des concepts intraduisibles (*sic* !), nous ne devons pas être arrogants mais intervenir à bon escient... Bon, j'arrête là, vous connaissez la chanson.

Au bout d'une heure, tout ce petit monde s'est autocongratulé en couronne, et a regretté de ne pouvoir donner la parole à l'assistance « dans les délais qui nous sont impartis ». Il m'a fallu faire un coup de force pour obtenir un micro, et dire en deux minutes tout le contraire de toutes ces inepties. Je n'insiste pas non plus, vous connaissez ma position.

Évidemment, j'ai dû parler vite et fort, et condenser plus que je ne l'aurais voulu, ce qui a donné à mes paroles un ton dramatique qui ne fut pas de mauvais effet, mais qui n'était pas celui que je souhaitais.

Heureusement, deux personnes me sont venues en renfort, une directrice de recherche à l'INSERM et un chercheur de je ne sais plus quel autre institut de recherche. Tous deux ont approuvé mes paroles, ont dit qu'il était dommage d'organiser un débat sur la science sans inviter des chercheurs en sciences expérimentales, et souligné la gravité de la situation dans leurs disciplines, l'inculture généralisée, les abus de pouvoir systématiques des directions des instituts, la volonté d'anglicisation de Bruxelles, etc. Cette séance lénifiante s'est donc finie dans la confusion.

Défauts typiques de nos élites (défauts typiquement français ?) :

- Ignorance totale de la situation concrète dans les laboratoires.
- Pas de perspective historique, pas de perception des tendances, donc pas de prospective.
- Pas d'analyse de la société ni des espoirs et des intérêts des classes d'âge ni des classes sociales.
- Pas de représentation de la dynamique sociale (modèles culturels, ambition des acteurs).
- Pas de conscience d'avoir en face de soi des adversaires (puissances étrangères, milieux sociaux), qui ont chacun une stratégie et une tactique.
- Pas de volonté d'agir, et reconduction des actions existantes orientées vers des problèmes de second ordre (ex : congrès, où les abus sont spectaculaires mais d'importance secondaire).
- Prédominance de l'idéologie dans les affaires européennes.

Il reste de l'espoir. Au cours de plusieurs conversations récentes avec des gens rencontrés par hasard, j'ai été frappé de la prise de conscience de la gravité des problèmes de cohésion sociale. La crainte d'une séparation des classes sociales se répand et pourrait être salutaire.

Gardarem lou moral !

**Christian Darlot,**  
Paris, mars 2005.

## La vie de l'association

Nous vous rappelons que les heures d'ouverture du bureau d'ALF sont : **le lundi de 13h à 18h, du mardi au jeudi de 8h30 à 13h30.**

Le répondeur prendra votre message, ainsi que notre boîte aux lettres électronique [avenirlf@wanadoo.fr](mailto:avenirlf@wanadoo.fr).

**Le trésorier de l'association vous rappelle que :**

Les dons et cotisations versés à des organismes d'intérêt général depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 ouvrent droit pour le donateur à une **réduction de son impôt sur le revenu de 66 %** (au lieu de 60 % en 2004) du montant des dons et cotisations. Sa charge réelle n'est que d'un tiers, outre l'avance de trésorerie.

**Nous avons toujours besoin de votre aide : n'hésitez pas à vous porter volontaire pour venir photocopier, plier, mettre sous enveloppes, etc., tout cela dans la joie et la bonne humeur !**

Ce sont votre vigilance, **vos relevés de faits et fiches d'observation** qui nous donnent le meilleur support pour agir... Poursuivez votre action, continuez à nous en envoyer !

N'hésitez pas à demander au bureau plusieurs exemplaires de fiches vierges d'avance...



*Avenir de la langue française*

### Bulletin d'adhésion

M. M<sup>me</sup> M<sup>lle</sup> ..... Prénom .....

Adresse ..... Téléphone domicile/bureau .....

..... Courriel .....

Date de naissance ..... Profession ou ancienne profession .....

Oui, j'adhère à l'association Avenir de la langue française et je verse ma cotisation de :  15 € (étudiant)  40 € (membre bienfaiteur)

32 € (membre actif)  48 € (couple)

Non, je n'adhère pas à l'association mais je souhaite vous envoyer une contribution de : €

Je désire uniquement cotiser et, éventuellement, recruter des membres.

Je souhaite aussi militer ; je vous indique ci-joint mes domaines préférés.

Fait le ..... à .....

Signature :

*Avenir de la langue française*

34 bis, rue de Picpus, 75012 Paris

Téléphone : 01 43 40 16 51 - Télécopie : 01 43 40 17 91

[avenirlf@wanadoo.fr](mailto:avenirlf@wanadoo.fr) [www.avenirlanguefrancaise.org](http://www.avenirlanguefrancaise.org) [www.voxlatina.com](http://www.voxlatina.com)

*Notre président et notre conseil attirent à nouveau votre attention sur les « relevés de faits » qui permettent de noter avec précision les infractions à la loi. Vous pouvez photocopier le modèle ci-dessous, le donner à vos amis qui vous rapportent, indignés, ce qu'ils ont constaté dans tel magasin, sur telle affiche, dans le mode d'emploi de tel produit...*

*Envoyez-nous-en : ils nourriront l'action d'ALF avec DDC !*

## Relevé de fait, mode d'emploi

Procédure dans le cadre de l'application de la loi du 4 août 1994

Pour faire appliquer la loi du 4 août 1994, dite loi Toubon<sup>1</sup>, à laquelle nous avons tant œuvré pour qu'elle pût voir le jour lorsque nous avons créé l'association, et qui, même si elle est imparfaite, devrait permettre que la langue française soit respectée sur notre sol, ALF a jugé nécessaire de poursuivre en justice quiconque l'enfreint de manière manifeste<sup>2</sup>.

Pour mener à bien son action, les adhérents d'ALF sont incités à relever tout fait qui leur semble en infraction avec la loi dans les lieux publics, sur des notices d'utilisation, lors de conférences, dans leur travail, etc. **Attention ! Seuls les cas relevant strictement de la loi pourront être pris en compte.**

Ces « relevés de faits » doivent être remplis de manière très minutieuse, sans quoi ils ne seraient pas utilisables. Ils doivent :

- › être précisément **datés** ;
- › comporter une **description détaillée** du fait (lieu, circonstances, etc.) ;
- › mentionner le **nom du responsable et son adresse** ;
- › être accompagnés d'une **preuve matérielle** (emballage, ticket de caisse).

Ce relevé sera traité par l'association Le Droit de comprendre, qui constitue notre relais pour les affaires juridiques, et étudié en commission mixte mensuelle. Celle-ci en effet prendra la décision d'envoyer une lettre de remontrances, puis des relances si aucune réponse satisfaisante ne permet de régler l'affaire à l'amiable.

1. Vous pouvez vous référer au *Guide de l'utilisateur*, qui précise et commente la loi. N'hésitez pas à le demander à notre secrétariat en cas de doute.

2. L'association est agréée par le ministère de la Culture et de la Communication pour se porter partie civile dans les affaires contentieuses.



Nom de l'observateur : ..... Prénom : ..... Association (sigle) : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : ..... Téléphone : .....

DATE DE L'OBSERVATION : .....

NATURE DES FAITS (soyez le plus précis possible : lieu ou adresse, nature et nom du support, auteur, etc.) .....

.....

.....

PIÈCES JOINTES (ticket de caisse, emballage...) : .....

DÉMARCHES ÉVENTUELLES DE L'OBSERVATEUR : .....

COMMENTAIRES : .....

.....

Souhaitez-vous une intervention d'ALF et du Droit de comprendre ? **Oui**  **Non**  (En aucun cas votre nom ne sera mentionné.)

Ce document doit être ensuite envoyé à ALF ou au Droit de comprendre à notre adresse commune :

34 bis, rue de Picpus, 75012 Paris

↳ Il ne doit **jamais** être envoyé directement à une Direction départementale de la répression des fraudes (DDCCRF) ou tout autre organisme officiel.